

2018

Rapport annuel



Défendre vos droits au quotidien !



**LIGUE
DES DROITS
HUMAINS**

TABLE DES MATIÈRES

Rapport moral 2018	p. 3
Principaux modes d'action de la LDH en 2018	p. 7
Analyse et expertise juridique	p. 8
Formations, animations et débats	p. 9
Information et communication	p. 9
Réponses aux sollicitations du public	p. 10
Activités de la LDH en 2018	
Changement de nom, genre et lutte contre les discriminations	p. 12
La campagne thématique de 2018 : commune envie de participer	p. 13
Lutter contre les reculs en matière de droits sociaux	p. 14
Suspension des ventes d'armes vers l'Arabie saoudite	p. 15
En matière de migrations, lutter contre la création de citoyens de seconde zone	p. 16
Droits face à la police	p. 16
Rétrospective 2018 (Tops et flops)	p. 19
Communiqués de presse diffusés en 2018	p. 25
Organigramme de la LDH	p. 29
Remerciements	p. 30



Rapport moral

2018

L'année 2018 a été marquée par les multiples célébrations des 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Par des publications et de nombreuses interventions, la Ligue a contribué aux réflexions sur ce texte qui résiste à l'usure du temps. À condition de l'envisager comme un projet évolutif, qui doit s'adapter aux enjeux de notre époque. À condition aussi de ne pas s'arrêter à l'écart parfois abyssal entre la déclaration d'intention et les agissements de certains gouvernements qui s'embarrassent fort peu du respect des droits humains, y compris en Europe.

Le prisme du terrorisme

Pour ce qui est de la Belgique, l'année a commencé sur une note relativement optimiste puisque l'Organe de coopération pour l'analyse de la menace (OCAM) décidait en janvier d'abaisser le niveau de menace terroriste de 3 à 2 (sur une échelle de 4). Avec, pour corollaire, une réduction du nombre de militaires postés dans nos rues. Pour autant, dans un contexte marqué par la vague d'attentats terroristes qui ont frappé l'Europe, le prisme sécuritaire demeure très prégnant dans l'action des pouvoirs publics. À commencer bien sûr par les mesures prises pour lutter contre le terrorisme. Tout au long de l'année, le Comité T a analysé les politiques et pratiques publiques pour préparer son rapport 2019. Fionnuala Ni Aolain, la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la protection et la promotion des droits humains et des libertés fondamentales dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, a procédé à une visite en Belgique. Dans ses conclusions, elle fait écho à certaines inquiétudes et revendications mises en avant par le Comité, dont l'absence d'Institut national des droits humains (veillant au contrôle du respect des droits humains) ou encore pour ce qui est de l'impact sur les droits humains de certaines mesures prises en la matière. Le Comité s'est notamment concentré sur les *Foreign Terrorist Fighters*, ce demi-millier de Belges parti combattre dans les rangs de l'État islamique. Selon les déclarations des autorités, seuls les enfants de moins de dix ans sont autorisés à rentrer en Belgique. Toutefois, à l'heure actuelle, de nombreux enfants même de moins de 10 ans, sont encore bloqués sur place, dans des conditions dramatiques, ce qui contrevient à la Convention des droits de l'enfant selon laquelle l'intérêt supérieur de l'enfant doit toujours prévaloir. Ils n'ont tout simplement pas à payer pour le choix de leurs parents.

Le dépérissement de la Justice

Le gouvernement sortant a multiplié les réformes ces dernières années avec une

certaine précipitation, sans concertation avec les acteurs de terrain et surtout, une absence de considération pour le problème principal auquel doivent faire face les acteurs de la Justice : un dramatique manque de moyens matériels et humains. Cette situation est d'autant plus déplorable que la Justice n'est pas seulement un service dû à la population, elle est aussi un pouvoir constitué. Ce délabrement prolongé, pour ne pas dire entretenu, doit aussi se comprendre dans le contexte plus large, mais pas sans lien, du déplacement du centre de gravité du pouvoir au profit du seul pouvoir exécutif, dérive inquiétante dénoncée depuis de nombreuses années par la Ligue.

Quant à la réforme du Code pénal initiée en 2014, elle a connu une malheureuse sortie de route en 2018. La commission co-présidée par J. Rozie et D. Vandermeersch avait pourtant rédigé un projet qui prenait une bonne direction sur de nombreux points, notamment sur le principe de n'utiliser la prison qu'en dernier recours et de mettre l'accent sur la réhabilitation et l'insertion sociale. Par ses modifications, le gouvernement a largement renié cette philosophie, notamment en réintroduisant le principe de récidive générale, ce qui a conduit les deux co-présidents à démissionner.

Migrations

Sans surprise, la question migratoire est restée cette année encore tout en haut de l'agenda politique. Ce sont d'ailleurs les discussions autour de la ratification du Pacte mondial sur les migrations (dit « Pacte de Marrakech ») qui précipiteront la chute du gouvernement en toute fin d'année. La Belgique est revenue sur une pratique qu'elle avait abandonnée depuis dix ans : l'enfermement d'enfants en centres fermés en raison de la situation de séjour de leurs parents. C'est ainsi qu'au creux du mois d'août 2018, quatre enfants âgés d'un à six ans ont été enfermés avec leur mère au centre 127bis. D'autres familles ont connu le même sort. La LDH, avec d'autres associations, a déposé un recours contre l'arrêté royal qui met en œuvre cette détention, lequel a abouti à une suspension par le Conseil d'État. La Ligue participe aussi à la campagne « On n'enferme pas un enfant. Point » soutenue par plus de 300 organisations pour mettre fin à cette pratique indigne.

Le gouvernement s'était également illustré en expulsant, en 2017, des Soudanais qui risquaient la torture, des traitements inhumains ou dégradants dans leur pays, au mépris du droit international et d'une décision de justice qui interdisait leur expulsion. Cette année,

la LDH a continué de suivre cette affaire qui a été portée devant la Cour européenne des droits de l'homme. La Ligue est intervenue volontairement devant la Cour et a pu faire valoir ses observations. L'année 2018 aura également été marquée par le décès tragique de Mawda, une petite fille tuée par une balle policière qui n'aurait jamais dû être tirée. L'enquête est en cours et la Ligue espère qu'elle permettra d'établir clairement les responsabilités individuelles et collectives. Dans le même temps, on commémorait les vingt ans du décès de Semira Adamu, cette jeune nigériane elle aussi victime de la police belge. Enfin, au mois d'octobre, un jeune érythréen se donnait la mort dans le centre fermé de Vottem, portant à cinq le nombre de décès dans ce centre depuis 2008.

Dans ce contexte, et hormis la suspension ô combien importante de l'arrêté royal permettant l'enfermement des enfants en centres fermés, les bonnes nouvelles sont rares. Face à la mobilisation initiée en 2017, le gouvernement a dû reculer sur les visites domiciliaires. Ce projet, qui permettait d'entrer dans un domicile privé pour y arrêter une personne sous le coup d'un ordre de quitter le territoire, a été définitivement enterré au cours de l'été 2018, grâce notamment à une large mobilisation. À la fin de l'année, peu de temps avant la chute du gouvernement, le secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration avait donné instruction à l'Office des Etrangers de limiter le traitement des demandes d'asile à cinquante demandes par jour. Sur recours de plusieurs associations, dont la LDH, le Conseil d'État a suspendu cette décision par un arrêt du 20 décembre 2018. Il s'agit d'une victoire importante même si c'est avant tout sur le terrain que la situation doit s'améliorer pour les demandeurs d'asile.

Ventes d'armes

La saga des ventes d'armes wallonnes s'est également poursuivie en 2018, notamment vers les États du Golfe et l'Arabie saoudite en particulier, à peine perturbée par l'assassinat du journaliste Jamal Khashoggi. La Ligue dénonce depuis plus de 10 ans ces ventes d'armes mais aussi le cadre légal qui les encadre, le conflit d'intérêt flagrant et le manque de transparence dans l'octroi des licences d'exportation. Sur recours de la LDH et de ses partenaires, à la fin du mois de juin, le Conseil d'État a suspendu six licences d'exportation d'armes wallonnes vers l'Arabie saoudite, jugeant que le gouvernement wallon ne s'était pas suffisamment penché sur la question de l'impact que pourrait avoir l'exportation de ces armes sur le respect des droits fondamentaux dans ce pays. C'est là

une incontestable victoire mais un certain nombre de licences attaquées avaient déjà été exécutés (les armes étaient déjà livrées) et il est fort probable que d'autres aient déjà été octroyées dans la plus grande opacité. La LDH espère que la prochaine majorité se montrera plus ouverte à modifier le décret wallon sur les exportations d'armes, dont la modification pour plus de transparence et plus de garanties d'un respect effectif des droits fondamentaux, est indispensable.

Actions en justice

En ce qui concerne les actions en justice de la Ligue, l'année 2018 est en passe de rester dans les annales avec pas moins de onze victoires devant les cours et tribunaux sur des sujets divers : atteinte à la liberté d'expression par la lutte contre le terrorisme, droit des étrangers, vente d'armes, réaffirmation du rôle du juge d'instruction ou encore importance du secret professionnel. Mais c'est peut-être en matière de droits économiques, sociaux et culturels (DESC) que ces victoires sont les plus marquantes. Hasard de calendrier, en l'espace de quinze jours, la LDH a obtenu trois belles décisions devant la Cour constitutionnelle et le Conseil d'État : l'annulation du ticket modérateur que le gouvernement voulait instaurer pour les bénéficiaires de l'aide juridique, l'annulation du service communautaire pour les bénéficiaires de revenus d'intégration et le rétablissement de l'indemnité pour incapacité de travail pour certain·e·s détenu·e·s. Ces victoires sont certes encourageantes mais il faut les voir pour ce qu'elles sont : un coup d'arrêt temporaire aux dérives des pouvoirs exécutif et législatif. Dérives qui contraignent la Ligue à introduire de plus en plus de recours. Comme l'écrivait Vanessa De Greef, une des deux vice-présidentes de la LDH, le chemin est encore long : « si les arrêts prononcés sont rassurants pour le mouvement social, rassurants pour l'état de notre démocratie, ils ne sont pas pour autant garants d'un avenir meilleur. Il ne faut donc pas crier victoire trop vite mais penser à des modes d'action permettant de travailler de façon plus globale, et lorsque c'est possible, en amont du processus de rédactions des lois et des règlements.¹ »

La vie de l'organisation

L'année 2018 était exceptionnelle pour la Ligue : elle a tourné une page de sa déjà longue histoire pour devenir la « Ligue des Droits Humains ».

1. V. De Greef, « Le pouvoir judiciaire : champ perpétuel des luttes juridiques », Politique, sept. 2018, consultable en ligne : www.revuepolitique.be/le-pouvoir-judiciaire-toujours-le-champ-des-luttes-juridiques

Beaucoup s'en réjouissent, d'autres étaient plus sceptiques ou juste indifférents. Mais qu'on le veuille ou non, l'usage du terme « Homme », même avec majuscule, renvoyait à une vision faussement neutre, produit d'une histoire sociale et linguistique où le masculin se voulait dominateur. Outre le fait que plus de la moitié des « Hommes » sont des femmes, d'autres personnes pouvaient s'en sentir exclues, comme les enfants, les personnes transgenres ou non-binaires. Cette vision est aujourd'hui largement dépassée. Pour la LDH, ce changement de nom traduit une volonté d'inclusion, de renforcer la visibilité des enjeux féministes et de genre plus largement. Et au-delà des termes, la volonté de se concentrer sur l'essentiel : défendre et promouvoir les droits fondamentaux dans une période où ils sont fragilisés.

Dans le même état d'esprit, le Prix Régine Orfinger-Karlin, attribué tous les deux ans par la Ligue, récompense une personne ou une association qui s'est distinguée par son action militante en faveur des droits humains en Fédération Wallonie-Bruxelles, en particulier avec les groupes vulnérables ou minoritaires. Le 9 décembre, le prix a été décerné à l'association Aquarelle. Cette association propose un accompagnement à la naissance pour des femmes enceintes précarisées ou sans couverture sociale, notamment issues de l'immigration. Elle permet ainsi à des femmes fragilisées et hors du système de santé publique de donner la vie dans des conditions dignes et avec un accompagnement effectif.

Lors de l'Assemblée générale du mois de mai, Alexis Deswaef a cédé le flambeau de la présidence. Durant 6 ans, il aura incarné la Ligue avec l'énergie, la détermination, et l'intransigeance qui le caractérisent. Cette assemblée a permis à la Ligue de lui adresser toute sa reconnaissance. C'est Olivia Venet, avocate et ancienne présidente de la Commission Justice de la Ligue, qui a été élue pour lui succéder. La direction de la LDH a également changé puisque Pierre-Arnaud Perrouy est arrivé au mois de février en succédant à Emmanuelle Delplace. David Morelli, chargé de communication depuis plus de quinze ans, a quitté la Ligue à la fin de l'été. C'est Camille Van Durme qui a été engagée pour le remplacer. Serge De Wulf a été engagé au poste de comptable précédemment occupé par Euphrosine Mujawayezu. La création d'un poste à mi-temps de coordination du Comité T pour une durée de 18 mois nous a permis d'engager Mpela Biembongo et, enfin, Florence Gentet nous a rejoints en tant que graphiste, en remplacement de collègues momentanément absent·e·s.

Enfin, la Ligue et la Liga voor mensenrechten ont uni leurs forces pour tenter de fonder une Maison des droits humains à Bruxelles. Ce beau projet ambitionne de créer un lieu de référence pour défendre et promouvoir les droits humains, identifiable pour le public, les décideurs politiques, la société civile et les médias. Il permettra également de renforcer les liens entre les ligues francophone et flamande, ce qui nous paraît particulièrement important dans le contexte politique actuel pour mieux se préparer à mieux défendre les droits fondamentaux dans les années à venir. Des recherches ont été lancées pour essayer de trouver un bâtiment d'ici la fin de l'année 2019. A défaut, les deux Ligues chercheront à louer un bâtiment ensemble. Dans tous les cas de figure, une plus grande collaboration avec la Liga est envisagée dans les années à venir.

Le Bureau et la Direction



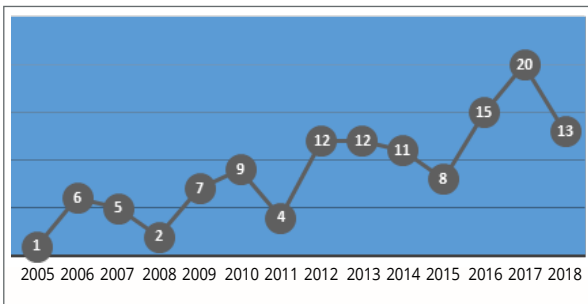
Principaux modes d'action de la LDH

2018

Forte de son expertise fondée sur la défense des droits fondamentaux, la LDH se dote d'un faisceau de moyens d'action qui se complètent, tels que le plaidoyer, la communication, la sensibilisation, les actions en justice, et les formations. L'éducation permanente recoupe ces modes d'actions en tout et en partie, pour autant qu'ils soient l'objet d'une co-construction, d'une approche non linéaire valorisant avant tout l'expérimentation, et de processus d'évaluations participatives.

ANALYSE ET EXPERTISE JURIDIQUE

La LDH intente régulièrement des actions en justice lorsqu'elle considère qu'un texte de loi met en danger ou contrevient aux libertés fondamentales. Le mandat de la LDH est très vaste en ce qu'il couvre l'ensemble des droits fondamentaux individuels et collectifs. Les recours portent donc sur des matières en lien avec le droit des étrangers et la politique migratoire, avec les droits économiques, sociaux et culturels et avec les droits liés aux (ou mis à mal par les) politiques de justice et sécurité, en ce compris la justice pénale et la justice sociale, la lutte contre le terrorisme et les relations avec la police. Dans la grande majorité des cas, les actions sont menées en partenariat avec d'autres organisations, et bénéficient d'interventions bénévoles, ou à coût très réduit, d'un grand nombre d'avocat·e·s.



Evolution du nombre de recours en Justice de 2005 à 2018

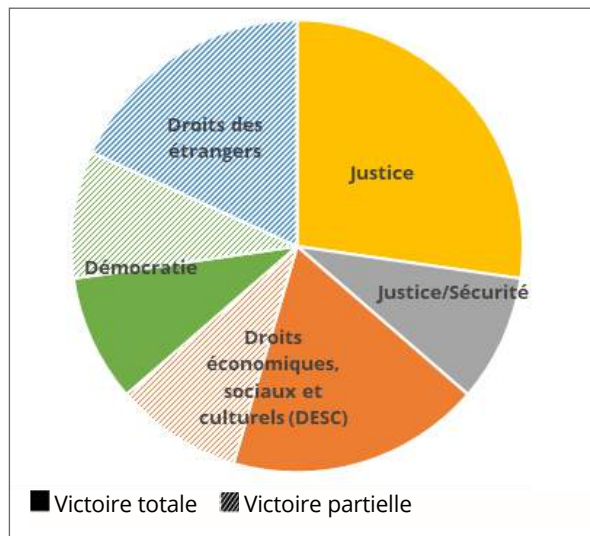
En remontant à 2005, le principal constat est, d'une part, la nette inflation du nombre d'actions intentées, d'autre part, le fait que les thèses défendues par la LDH trouvent un large écho auprès des juridictions. La LDH comptabilise ainsi onze victoires judiciaires, totales ou partielles, rien que sur l'année 2018 !

Les recours ont très majoritairement été introduits devant la Cour constitutionnelle et le Conseil d'État, c'est-à-dire au contentieux objectif.



Thèmes des actions en justice intentées par la LDH en 2018

Ce nombre de plus en plus élevé de recours est révélateur à la fois d'urgence et d'impuissance. D'urgence parce que la multiplication des actions en justice et la dispersion des thématiques indiquent la fréquence et le nombre croissant de secteurs dans lesquels la LDH estime qu'il est nécessaire d'agir. D'impuissance car le besoin de recourir à la justice démontre les difficultés à se faire entendre en amont, quand la réflexion autour des nouvelles lois et réglementations (ou de leurs modifications) est encore en cours.



Thématiques des 11 victoires judiciaires obtenues en 2018

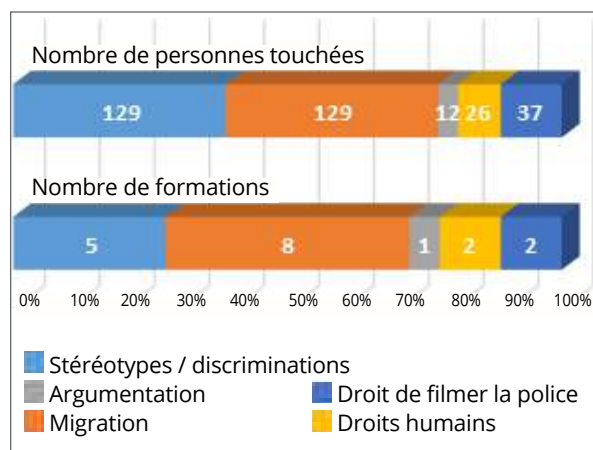
Les facteurs de succès ou d'échec des actions en justice entreprises par la LDH sont multiples : l'impact peut être juridique, médiatique et politique. Pour ce qui concerne l'impact financier, l'inflation galopante des actions judiciaires reste inquiétante, particulièrement s'agissant d'un domaine pour lequel la LDH ne reçoit aucune forme de financement structurel. En conclusion, on constate que la Ligue des Droits Humains revendique la recherche d'un « meilleur droit », dont l'objectif est d'œuvrer

au changement de la réalité juridique et au redressement de la ligne de conduite d'une société. Et qu'elle s'appuie pour ce faire sur la sagesse de nos juridictions suprêmes. L'influence de la LDH, au regard de sa modestie en termes de taille et de moyens, sur la production du droit en Belgique est donc bien réelle. En 2018, les juridictions judiciaires, administratives et constitutionnelle de notre État ont ainsi constitué des remparts fondamentaux pour assurer la préservation et la protection des droits humains et, partant, de la démocratie dans notre État.

FORMATIONS, ANIMATIONS ET DÉBATS

Concevant la démarche d'éducation permanente comme un combat collectif pour l'extension des droits réels et l'approfondissement des droits formels mené avec les publics concernés, la LDH a développé des compétences en matière d'animation et de formation pour accompagner et outiller des citoyen·ne·s dans leurs réflexions et actions à partir de leurs situations spécifiques. Ce travail, qui se fonde en partie sur une vulgarisation des analyses et actions juridiques menées par la LDH, se réalise à travers différents moyens d'action :

- des modules d'animation à destination du public scolaire, étudiant, en formation ;
- des formations adressées à des adultes souhaitant développer des connaissances et des aptitudes concrètes en matière de droits fondamentaux, comme par exemple des employé·e·s et bénévoles d'asbl, des personnes pensionnées, enseignant·e·s, etc... ;
- des débats ouverts à tous et toutes permettant des échanges informels sur des sujets de société.



Formations organisées par la LDH en 2018

Afin de répondre à la demande, à l'actualité et de manière générale aux préoccupations de la LDH, les thématiques abordées en 2018 sont diverses : le changement de nom de l'asbl (d'Homme en Humains) a été l'occasion de parler plus généralement du genre ; les élections communales ont été une opportunité pour parler de la participation citoyenne et de la démocratie ; la question des migrations est restée très présente dans l'actualité et donc dans les activités de la LDH ; certains constats de dérives discriminatoires (comme le profilage ethnique) ont donné lieu à des activités sur le rôle de la police.

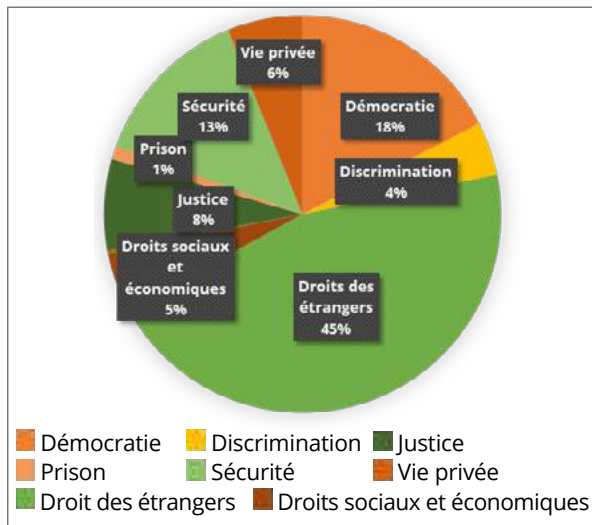
La LDH continue également à développer son dispositif de joutes verbales auprès de jeunes et adultes, en tant que vecteur d'émancipation, de développement du sens critique ainsi que d'apprentissage de l'argumentation.

Au-delà des thématiques spécifiques mentionnées, la LDH entend faire valoir l'importance d'une compréhension plus globale des droits humains afin que les personnes formées ou animées puissent s'en emparer dans leurs pratiques professionnelles, bénévoles ou personnelles.

INFORMATION ET COMMUNICATION

La LDH réalise chaque année des campagnes de sensibilisation et diffuse auprès de ses publics et ses partenaires des analyses, des études et des prises de position. L'organisation dispose pour cela de publications récurrentes (le rapport annuel sur l'état des droits humains en Belgique et quatre revues thématiques par an) et réalise des publications ponctuelles, en fonction des initiatives du moment (guides et manuels...). Le site web de la Ligue, les newsletters et les réseaux sociaux sont également des canaux de diffusion privilégiés.

La Ligue bénéficie également d'un important relais de ses prises de position au niveau des médias belges francophones. Les nombreux communiqués de presse (une moyenne de 1 par semaine) de la LDH sont très bien repris par la presse écrite, et des membres de la LDH sont régulièrement invités à intervenir dans différents organes de presse (journaux, radio, télévision) dans des débats ou en réaction à l'actualité. Cette ouverture vers les médias confirme l'ancrage de la LDH dans la vie politique du pays.

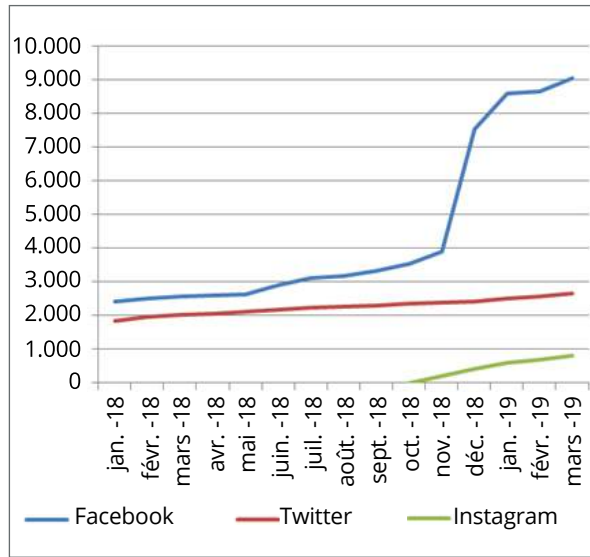


Articles de presse qui mentionnent la LDH par thématique de travail de la LDH (Total : 458)

2018 a été l'année de plusieurs changements qui ont eu un impact sur l'image et la communication de la LDH, et dont le point d'orgue aura été le changement de nom au mois décembre. Ce changement d'une grande importance pour la vie de l'association s'est accompagné d'un nouveau logo, d'une charte graphique remaniée et d'un site web simplifié et modernisé.

Dans le sillage de ces grands chantiers, il a été décidé d'investir davantage les réseaux sociaux et de développer l'usage de la photo et de la vidéo afin de toucher un public aussi large que possible à travers une communication de la LDH plus visuelle et plus « positive ». Impliquant de nombreuses personnalités publiques, du monde artistique et du monde associatif, la campagne « Les droits humains, c'est mon genre ! » annonçait ainsi le changement de nom de la LDH tout en célébrant les 70 ans de la DUDH. Avec la publication d'une vidéo au sujet des violences policières et des mensonges du Ministre de l'Intérieur de l'époque, qui a généré plus de 700 000 vues, ces initiatives ont fait passer la page Facebook de la LDH de 3000 à plus de 9000 abonné-e-s en quelques mois. Une

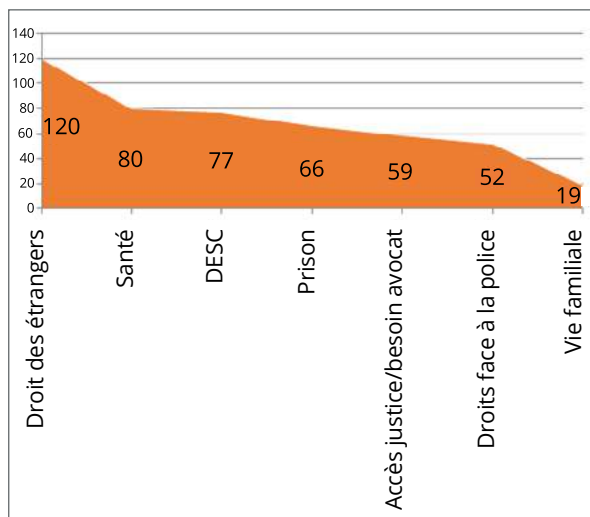
autre nouveauté de l'année 2018 est la création d'un compte Instagram qui comptait déjà plus de 800 abonné-e-s début 2019.



Évolution du nombre d'abonné-e-s de la LDH sur les réseaux sociaux

RÉPONDRE AUX SOLLICITATIONS DU PUBLIC

La LDH n'est pas en mesure de répondre aux demandes individuelles qui lui sont soumises. Ne voulant pas laisser ce type de sollicitation sans aucune forme de réponse, la LDH a mis en place un service de réorientation qui traite ces questions par courriel, par téléphone ou par courrier. L'analyse statistique de ces données est un baromètre intéressant des questions liées aux droits fondamentaux en Belgique francophone. Avec un total de 589 sollicitations sur l'année - un nombre relativement stable, ces demandes se répartissent comme suit :



Répartition des sollicitations du public par thématique



Activités de la LDH

2018

Sur une année la LDH réalise, seule ou en partenariat, un nombre important d'activités. Les permanent·e·s et les bénévoles actif·ve·s au département formations, membres du Conseil d'administration, de sections, de commissions ou de groupes de travail sont à pied d'œuvre pour implémenter les missions de la LDH, que ce soit à travers l'organisation de séminaires, de formations, d'animations, de débats, d'expositions, de spectacles ; la publication d'articles, de rapports, d'analyses, d'études ; la participation à des manifestations, les interventions dans les médias, la réalisation de plaidoyers, la poursuite d'actions en justice... la majeure partie de ces actions sont reprises sur le site internet de la LDH. Nous n'en ferons pas une énumération exhaustive, mais reprenons ci-dessous quelques thèmes clé de l'action de la LDH en 2018.

neutre et datée des droits fondamentaux. Une partie du public ne manquait pas d'interpeller régulièrement la LDH sur le fait que cette dénomination pouvait mener certaines catégories de personnes à se sentir exclues, notamment les femmes, enfants, personnes transgenres ou non-binaires.



Un des trente visuels de la campagne « Les droits humains, c'est mon genre ! »



Un tel changement pour une organisation qui porte l'intitulé de « droits de l'Homme » depuis sa création en 1901 ne s'opère pas à la va vite. De nombreuses discussions ont ainsi été menées en interne, pour aboutir à la décision de l'Assemblée Générale en mai 2018 d'adopter le nom « Ligue des Droits Humains ». Les statuts ont dès lors été modifiés, mais il était encore trop tôt pour officialiser ce changement auprès du grand public. Il fallait en effet quelques mois de travail pour créer un nouveau logo - et par la même occasion revoir toute la charte graphique -, préparer tous les changements techniques et accompagner le tout par une campagne « Les droits humains, c'est mon genre ! ». C'est le 10 décembre 2018 que le changement a été publiquement opéré, à l'occasion des 70 ans de la DUDH et du droit de vote des femmes en Belgique.

CHANGEMENT DE NOM, GENRE, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le changement de nom est un événement qui a fortement marqué la vie de la LDH en 2018. Cette idée faisait son chemin au sein de l'organisation depuis plusieurs années déjà, du fait que l'utilisation du terme « Homme », même quand il est écrit avec une majuscule, renvoie inévitablement à une vision sexiste, faussement



Conférence « Les droits humains, au-delà de la déclaration : 70 ans après » organisée en partenariat avec le Festival des Libertés



Remise du prix Régine Orfinger-Karlin à la bibliothèque Solvay

Cette année aussi, les lauréat·e·s du prix des droits humains Régine Orfinger-Karlin, remis tous les deux ans par la LDH, ont été choisi·e·s pour leurs réalisations en faveur de l'inclusion et de l'égalité de genre. Le prix a été remis à Aquarelle, une association de sages-femmes qui propose un accompagnement global à la naissance aux femmes enceintes ou ayant accouché sans protection sociale, en situation précaire, isolées.

Du 6 au 21 décembre, la LDH organisait aussi à Namur une exposition « Les droits humains c'est mon genre » basée sur des d'œuvres originales réalisées par des élèves d'écoles artistiques namuroises.



Exposition « Les droits humains, c'est mon genre ! » à Namur

Enfin, la LDH a continué l'offre de formations citoyennes et participatives « Identités de l'autre : des stéréotypes aux discriminations » initiée en 2017 en organisant, avec divers publics, 6 journées de travail questionnant le regard que nous portons sur « l'Autre » et sur nous-même pour améliorer la compréhension de l'effet des stéréotypes et de la stigmatisation et développer des outils pour lutter concrètement contre les préjugés au quotidien.

LA CAMPAGNE THÉMATIQUE DE 2018



Dans le cadre de sa thématique annuelle qui portait sur la démocratie locale « Donnons de la voix ! Destination Communes », la LDH a développé comme chaque année une série d'analyses, de publications et d'intervention-débats pour approfondir la question avec ses publics.

Parmi celles-ci, la brochure « Commune envie de participer » avait pour objectif d'informer les citoyen·ne·s des Régions wallonne et bruxelloise de la possibilité qu'ils-elles ont de faire entendre leur voix, à l'occasion des élections mais aussi durant l'ensemble de la législature.

Sur les thématiques du logement, de la police, de la surveillance et vie privée, de l'intégration sociale et de l'accueil des migrants, le document propose ainsi des « bonnes pratiques » en Belgique ou à l'étranger, assorties de suggestions de questions à poser aux élu·e·s locaux·ales, qui sont susceptibles d'apporter des éclairages sur la politique présente ou à venir dans différentes communes. Une série d'informations complémentaires et de documents permettant d'approfondir les thématiques abordées dans la brochure sont disponibles sur le site de la LDH et dans *La Chronique* n°184 « Envie de participer ».

L'un des autres points saillants de cette campagne a eu lieu pendant le Festival des Droits Humains organisé autour de cette thématique. À cette occasion, la LDH a entre autres proposé un dispositif original de conférence-fiction intitulée « le jour d'après ». Mis dans une position de « derniers survivant·e·s sur terre », les participant·e·s ont d'abord assisté au procès de la démocratie, puis ont été « condamné·e·s » à imaginer les grands principes qui régiront l'éducation, la propriété, le travail, la vie en communauté etc. dans le nouveau monde qu'ils et elles étaient appelé·e·s à créer.



Atelier dans le cadre de la conférence-fiction « Le jour d'après »



Journée d'étude sur les concertations de cas



Olivia Venet, Présidente de la LDH, incarne la « juge » dans la conférence-fiction « Le jour d'après »

Elle a réuni des personnes ressources pour lutter pour les droits des femmes, pour commencer un travail de mise en lumière et de dénonciation des pratiques illégales ou douteuses des CPAS, et pour s'atteler à la rédaction d'un guide du recours pour permettre aux personnes qui se rendent devant le tribunal de travail de préparer au mieux cette confrontation.

LUTTER CONTRE LES RECULS EN MATIÈRE DE DROITS SOCIAUX

Les droits économiques, sociaux et culturels sont de plus en plus attaqués et mis à mal par des mesures sécuritaires et de restriction budgétaire.

Pour agir en la matière, la LDH a continué de participer au Comité de vigilance en travail social, elle a participé au front peu commun mis en place pour défendre le travail social et le secret professionnel attaqués dans le cadre de la lutte anti-terroriste. Elle a aussi organisé une journée d'étude sur les concertations de cas – lieu contestable de partage d'informations au mépris du secret professionnel.



Administrateur-trice-s de la LDH à la manifestation « Boycott service communautaire »

Sur le plan médiatique, la LDH reste présente essentiellement par le biais de communiqués de presse.

Et sur le plan judiciaire, la LDH a introduit quatre recours en justice devant la Cour constitutionnelle en matière de droits sociaux. Elle a agi contre le décret wallon touchant au bail d'habitation et mettant à mal le droit au logement, contre la loi anti-squat, contre la loi modifiant le code d'instruction criminelle pour lutter contre le terrorisme et affaiblir le secret professionnel, et contre la loi ajoutant une condition de résidence pour pouvoir bénéficier des allocations pour personnes handicapées.

Parallèlement, des victoires importantes ont été obtenues : l'annulation du ticket modérateur que le gouvernement voulait instaurer pour les bénéficiaires de l'aide juridique, l'annulation du service communautaire pour les bénéficiaires de revenus d'intégration et le rétablissement de l'indemnité pour incapacité de travail pour certain·e·s détenu·e·s.

SUSPENSION DES VENTES D'ARMES VERS L'ARABIE SAOUDITE

Fin 2017, la LDH et la CNAPD, soutenues par Amnesty International, introduisaient plusieurs recours en suspension et en annulation au Conseil d'État (CE) des décisions du Ministre Président Wallon d'octroyer des licences d'exportation d'armes wallonnes vers l'Arabie saoudite.

Quelques mois plus tard, en juin 2018, dans une décision historique, le Conseil d'État donnait raison aux requérantes et suspendait les licences contestées, jugeant que le gouvernement wallon ne s'était pas suffisamment penché sur la question de l'impact que pourrait avoir l'exportation de ces armes sur le respect des droits fondamentaux dans ce pays (et chez ses voisins...).

Toutes les licences ? Non, car certaines d'entre elles avaient déjà été exécutées, c'est-à-dire que les armes avaient déjà quitté le pays, rendant donc impossible une suspension de leur livraison.



Le vote, une arme contre la vente d'armes - Illustration de Mathilde Collobert

Si cette victoire est importante, elle n'est pas définitive. En effet, non seulement certaines de ces armes ont déjà été livrées, quand bien même la LDH avait demandé aux douanes de suspendre les autorisations de sortie le temps que le CE se prononce, mais surtout il est permis de penser que les livraisons continuent. En effet, outre les déclarations des autorités en ce sens, ne démentant pas la poursuite de ces livraisons, l'opacité des procédures ne permet pas de savoir si des licences sont octroyées ou non, ni à quelles entreprises, ni pour quelles destinations. Bref, tout sauf la transparence promise par le gouvernement wallon.

Dès lors, en plus des actions judiciaires, qui suivent leur cours, la LDH s'est également mobilisée aux côtés de ses partenaires pour demander une réforme en profondeur du décret wallon relatif aux exportations d'armement, dans le but de favoriser une plus grande transparence des décisions et un meilleur contrôle démocratique sur celles-ci. Si l'accueil parlementaire a été aussi dédaigneux que froid, nous ne baissons pas les armes. Et il y a fort à parier que les fronts judiciaires et parlementaires ouverts en 2018 vont connaître nombre de développements en 2019. Bref, affaire(s) à suivre...



La LDH anime un débat sur les armes à l'issue de la pièce de théâtre « Gun Factory »

EN MATIÈRE DE MIGRATIONS, LUTTER CONTRE LA CRÉATION DE CITOYENS DE SECONDE ZONE

La LDH agit toujours plus en matière migratoire, les droits fondamentaux des personnes d'origine étrangère étant sans cesse mis à mal par des politiques « fermes » et inhumaines.

D'abord, la LDH est très présente dans les médias. Par de nombreux communiqués de presse, interviews, cartes blanches, la LDH défend sans cesse les droits fondamentaux des personnes d'origine étrangère et rappelle inlassablement les obligations internationales de la Belgique en la matière.

Ensuite, les recours introduits au Conseil d'État et devant la Cour constitutionnelle ne cessent d'augmenter en droit des étrangers. Preuve que le plaidoyer politique ne porte que trop peu ses fruits, la LDH est obligée de déplacer son action sur le plan judiciaire pour défendre les droits humains. La LDH a ainsi agi en justice contre la loi mettant à mal la possibilité de reconnaître un enfant issu d'un couple dont l'un des parents est en séjour irrégulier sur le territoire, elle a aussi introduit des actions et obtenu gain de cause dans la lutte contre l'enfermement des familles avec enfants en séjour irrégulier et le plafonnement des enregistrements des demandes d'asile par l'Office des Étrangers. La LDH a également introduit des actions au contentieux civil pour défendre les personnes d'origine soudanaise, identifiées et expulsées du territoire en violation de l'interdiction de faire subir des traitements inhumains et dégradants. Enfin la LDH est intervenue devant la Cour européenne des droits de l'homme dans deux affaires : celle d'une personne d'origine soudanaise renvoyée illégalement à Khartoum et celle d'une famille d'origine syrienne ayant

demandé un visa humanitaire à la Belgique sans en obtenir et ce, malgré des décisions de justice qui ordonnaient de délivrer ledit visa.

Enfin, et dans le respect de sa mission d'éducation permanente, la LDH organise et participe à de nombreux « bords de scènes » après des spectacles et des films, à des débats, des conférences, des formations citoyennes pour développer la solidarité envers les personnes migrantes et pour partager les informations essentielles de la matière migratoire... Ce sont autant d'occasions d'aller à la rencontre du public pour déconstruire les préjugés et faire vivre l'expertise juridique de la LDH en droit des étrangers.



Projection du Film « Libre » et débat co-organisé par la LDH

DROITS FACE À LA POLICE

La LDH travaille depuis longtemps sur les matières liées aux forces de l'ordre. Ses actions consistent principalement à intervenir dans certaines affaires judiciaires (auprès de la Cour européenne des droits de l'homme notamment), à rencontrer les autorités politiques, à produire des analyses et les diffuser vers le public et à proposer des formations auprès de différents groupes (impliqués dans les secteurs du travail social, de la jeunesse, de l'enseignement, dans des activités militantes et autres).

Outre le soutien public que la LDH a apporté cette année à des causes significatives (voir par exemple l'affaire Diego Dumont, violenté par des policiers alors qu'il les filmait occupés à opérer un contrôle d'identité, et les allégations de violences policières commises à St-Gilles), la LDH intervient régulièrement lors de rencontres avec des jeunes ayant vécu des expériences diverses avec la police et des formations à destination d'adultes se questionnant sur les droits face à la police. Informer sur les droits est à la fois une demande constante du public et répond à une des missions de la LDH. En partant

d'expériences vécues par les participant·e·s, la LDH tente d'expliciter le cadre légal ainsi que la jurisprudence concernant par exemple les contrôles d'identité, l'usage de la force ou la privation de liberté.

Les formations et diverses interventions publiques (débats, conférences, bords de scène, etc.) auprès de diverses organisations (AMO, maisons de jeunes, asbl, collectifs, etc.), de parents et autres militant·e·s sont autant d'occasions de présenter et/ou mettre en débat des mesures et des revendications politiques que porte notamment la LDH. Au croisement des analyses juridiques, des réflexions politiques et des expériences vécues, ces espaces d'échanges se révèlent d'une grande richesse et permettent à la fois de produire des savoirs et d'explorer collectivement des leviers d'action ou de sensibilisation.



L'un des visuels de l'exposition « Don't shoot »

La LDH est également partenaire de l'exposition « Don't shoot » aux côtés de Zin TV, le collectif Krasnyi et du photographe Frédéric Moreau de Bellaing. Cette exposition présentée pour la première fois en novembre 2018 au Pianofabriek réunit des photographies, des vidéos et des témoignages visant à mettre en débat des questions telles que la répression de la liberté d'expression dans l'espace public, la criminalisation croissante des mouvements sociaux, des migrant·e·s, des citoyen·ne·s et des journalistes, les violences policières, le droit de filmer la police, etc. Elle représente pour la LDH un bon moyen d'alimenter le débat public comme ce fut le cas avec l'organisation de débats et de conférences ainsi que de plusieurs visites guidées et interactives.



Conférence sur le profilage ethnique

Un travail spécifique sur le profilage ethnique² a été lancé dans le cadre d'une plateforme regroupant plusieurs organisations et militant·e·s belges, travail permettant de poursuivre en actes les réflexions entamées au sein de la LDH lors de la réalisation d'une étude exploratoire sur le sujet en mars 2017. Le premier événement public organisé par cette plateforme fut une journée de conférence à la Bibliothèque Royale le 23 mai 2018.

Enfin un travail de fond a été entamé pour relancer ObsPol, l'Observatoire des violences policières de la LDH. Ce travail devrait mener, en 2019, à l'engagement d'une personne à mi-temps et à la refonte du site accompagnée d'une campagne de communication, dans une volonté d'articuler et de développer un ensemble d'activités menées par la LDH sur cette thématique depuis plusieurs années.

2. « L'utilisation par la police, sans justification objective et raisonnable, de motifs tels que la race, la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique lors d'activités de contrôle, de surveillance ou d'investigation ». ECRI, 2007, ECRI policy recommendation n°11 : combating racism and racial discrimination in policing.



Rétrospective

➤ TOPS & FLOPS

2018

Droits humains : la rétrospective de l'année 2018 !

Janvier



L'OCAM baisse le niveau d'alerte terroriste

L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (Ocam) a abaissé de 3 à 2 le niveau de la menace terroriste (sur une échelle de 4). Outre le fait que cela semble indiquer une baisse du risque terroriste sur notre territoire, le nombre de militaires dans les rues sera réduit. Une bonne nouvelle étant donné que l'armée n'est pas l'acteur qui doit garantir l'ordre et la tranquillité publique dans un État démocratique, il s'agit du rôle des forces de police.



La pauvreté en Belgique est stable

Il ressort d'une enquête sur les conditions de vie en Belgique menée par Statbel (l'office belge de statistique) que 5 % de la population est confrontée à une situation de privation matérielle sévère. 21 % des habitant·e·s déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts et 1 habitant·e sur 4 ne peut pas faire face à une grosse dépense imprévue ou partir en vacances. Ce qui est particulièrement problématique pour les personnes vulnérables (familles monoparentales, personnes étrangères, personnes en situation de handicap, etc.).

Février



Vague de solidarité

Environ 10 000 personnes ont participé à la manifestation « Human Wave for solidarity and humanity » pour réclamer une politique d'asile et de migration plus humaine ainsi que l'abandon du projet de loi permettant les perquisitions et les visites domiciliaires chez les personnes « sans-papiers » et chez les personnes qui les accueillent. À côté de ça, la solidarité des hébergeur·euse·s ne faiblit pas !



Violences policières à Saint-Gilles (Bruxelles)

Le Délégué général aux droits de l'enfant de la Communauté française (DGDE) a publié un rapport sur la brigade de police UNEUS et les témoignages d'abus la concernant. Il recommande entre autres une évaluation du travail de la police par un organisme indépendant et la formation spécifique des policier·e·s qui la composent.

Mars



Moins de personnes en prison

Le Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) du Conseil de l'Europe souligne les efforts des autorités belges pour améliorer les conditions de détention dans les prisons, notamment en veillant à une meilleure prise en charge des personnes internées. Le nombre des personnes détenues dans les ailes psychiatriques des prisons a été quasiment divisé par deux entre 2014 et 2017 et le nombre global de détenus dans les prisons a aussi diminué. La situation globale reste toutefois problématique et le gouvernement ne semble pas avoir trouvé de solution structurelle à ce problème.



Inégalités de pensions entre les hommes et les femmes

L'écart salarial qui subsiste pour une même fonction, le plafond de verre qui empêche les femmes d'accéder à des fonctions supérieures et mieux rémunérées, le recours plus fréquent au temps partiel (46,2 % des femmes contre seulement 10,3 % des hommes): les inégalités dans la carrière se reflètent également dans les droits à la pension, avec des différences de plusieurs centaines d'euros. L'égalité reste donc davantage un slogan qu'une réalité.

Avril



La presse en liberté

La Belgique arrive à la 7^{ème} place du classement de la liberté de la presse sur 180 pays et le continent européen reste celui où la liberté de la presse est la mieux garantie. La Norvège reste en tête du classement et la Corée du Nord arrive en dernier. Rassurant, bien que le bilan de la Belgique soit loin d'être parfait.



Les mutuelles vont être incitées, financièrement, à pousser les malades à reprendre le travail

Maggie De Block, la ministre de la Santé, a signifié aux mutuelles qu'elles seront désormais incitées, financièrement, à pousser les malades de longue durée sur la voie de la réintégration du monde du travail. Comment ? Les malades de longue durée ne compteront plus comme équivalent « d'un membre et demi » dans le financement de la mutuelle, mais bien comme un membre ordinaire.

Mai



Les opérations de police filmées

La police pourra utiliser des caméras corporelles (« bodycams ») et des caméras dans les véhicules (« dashcams ») pour filmer les interventions, ce qui peut améliorer la vérification du bon déroulement des interactions avec la population. Parallèlement, le droit de filmer l'action policière est réaffirmé par plusieurs cours et tribunaux.



Politique migratoire inhumaine

Tandis qu'on déshumanise la petite Mawda, morte d'une balle tirée par un policier belge, ainsi que son frère et ses parents qui ont fui une zone de guerre dans le Kurdistan irakien, des citoyen·ne·s sont accusé·e·s de trafic d'êtres humains pour avoir aidé des personnes migrantes.

Juin



Le Conseil d'État suspend des licences d'exportation d'armes wallonnes vers l'Arabie saoudite : une décision historique

Suite à plusieurs recours en suspension et en annulation introduits par la LDH et la CNAPD - soutenues par la section belge d'Amnesty International, le Conseil d'État a décidé de suspendre six licences d'exportation d'armes wallonnes vers l'Arabie saoudite, jugeant que le gouvernement wallon ne s'était pas suffisamment penché sur la question de l'impact que pourrait avoir l'exportation de ces armes sur le respect des droits fondamentaux dans ce pays. Par ailleurs, toutes les instances compétentes, qu'elles soient des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de l'État fédéral, sans oublier les ONG, ont demandé qu'un embargo soit mis sur pied vis-à-vis de l'Arabie saoudite. Ce qui n'a pas été fait.



La Belgique va généraliser les compteurs d'électricité intelligents

Le projet de décret sur les compteurs d'électricité intelligents vise à encadrer l'utilisation des compteurs intelligents, à piloter leur déploiement et à instaurer les bases pour davantage de flexibilité au niveau régional. Cette généralisation des compteurs intelligents éveille de nombreuses craintes : intrusion dans la vie privée et utilisation abusive des données, fragilisation de la protection du consommateur et déshumanisation d'actes techniques lourds en conséquence sur la dignité humaine. Le projet de décret sera approuvé par les Parlements wallon et bruxellois (leur déploiement étant déjà programmé à court terme en Flandre).

Juillet



La Cour constitutionnelle a tranché : le service communautaire est contraire à la Constitution

Victoire importante pour la LDH et les associations qui avaient déposé un recours contre la réforme du droit à l'intégration sociale en février 2017 : le service communautaire – véritable travail forcé imposé aux bénéficiaires de l'aide sociale – est jugé anti-constitutionnel. La Cour constitutionnelle soulève, entre autres, une violation de la répartition des compétences entre les différents niveaux de pouvoir.



Le chantier de construction de la méga-prison de Haren sur le point d'être entamé

Le début du chantier de construction de la méga-prison de Haren est annoncé pour la fin de l'été. Plutôt que de s'attaquer aux causes de l'inflation carcérale, l'État tente de lutter contre la surpopulation carcérale avec ce complexe pénitentiaire visant à accueillir près de 1200 détenus. En plus de son coût écologique exorbitant, ce projet affectera gravement le fonctionnement de la Justice et la politique d'insertion des personnes détenues. Le début du chantier est finalement reporté à 2019.

Août



Les personnes transgenres reconnues dans leur identité

En 2018, plus de 700 Belges ont pu changer de « marqueur de genre » sur leur carte d'identité grâce au changement de loi, qui n'impose plus de passer par la psychiatrie, la chirurgie et la stérilisation. Seconde bonne nouvelle, la procédure de changement de prénom(s) est désormais intégralement transférée aux communes et devient plus rapide.



L'État belge enferme des enfants

Malgré les précédentes condamnations de la Cour européenne des droits de l'Homme, les critiques d'organes internationaux de surveillance des droits fondamentaux et de la société civile, la première famille avec quatre enfants est arrivée dans la nouvelle extension du 127bis à Steenokkerzeel. Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies critiquera sévèrement cette décision.

Septembre



Le projet de loi sur les visites domiciliaires est de facto enterré

Procédures abusives et liberticides, détournement du rôle du/de la juge d'instruction, le projet de loi sur les visites domiciliaires visait entre autres à autoriser la police à perquisitionner le domicile de personnes soupçonnées d'abriter une personne migrante en séjour irrégulier. À la suite du vote de motions contre le projet de loi par plus d'une centaine de communes et d'une levée de boucliers de nombreuses associations, le projet est enterré.



Quand la Justice s'effondre

Le 5 septembre, un plafond s'effondre dans le greffe de la Cour de cassation. Quelques kilomètres plus loin, il pleut dans les salles d'audience du palais de justice de Mons. Plus tard, le palais de justice de Namur fermera presque entièrement ses portes en raison de sa vétusté. Le refinancement de la Justice est plus qu'impératif. Il en va non pas uniquement de son bon fonctionnement, mais de sa survie.

Octobre



Élections communales, congé parental : petit à petit, l'égalité des genres fait son nid

Élections communales 2018, la gent féminine représente 48,8% des élu·e·s à Bruxelles. Un record et une belle avancée vers une démocratie plus représentative. Parallèlement, une étude menée par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes indique une forte hausse du nombre de pères en congé parental.



Nouvelle avancée vers la carte d'identité avec empreintes digitales

La commission de l'Intérieur de la Chambre approuve un projet de loi dont l'une des mesures est l'introduction des empreintes digitales sur la carte d'identité. Elle sera adoptée par la Chambre un mois plus tard. Les conséquences de cette loi en matière de protection de la vie privée ne sont pas anodines et sont sévèrement critiquées par de nombreux·euses acteur·rice·s.

Novembre



Le Festival #ZERO>18, la fête des droits de l'enfant !

L'objectif principal du Festival #ZERO>18 ? Conscientiser les enfants à leurs droits, d'une manière ludique et festive à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant. Organisé dans plusieurs villes de Wallonie et à Bruxelles, le leitmotiv de ce festival est simple, un enfant qui connaît ses droits sera mieux armé pour réagir en cas de non-respect de ceux-ci. Et un enfant dont les droits sont respectés sera d'autant plus enclin à respecter ceux des autres.



Piqûre de rappel : filmer l'action policière, un droit !

Alors qu'il se bornait à exercer son droit de filmer la police au cours d'une arrestation de migrants, Diego Dumont est sommé par les policiers d'arrêter de filmer, ce qu'il refuse en faisant valoir ses droits. Il subit alors des coups et violences et des propos discriminatoires de la part des policiers. La LDH demande qu'une enquête sérieuse et indépendante soit menée sur ces faits.

Décembre



La Justice au secours des droits fondamentaux !

Deux victoires en justice importantes pour les droits humains.

Le Conseil d'État décide de suspendre immédiatement le quota limitant le nombre de demandes d'asile acceptées quotidiennement par l'Office des Étrangers instauré quelques semaines plus tôt par le Secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration.

La Cour constitutionnelle a partiellement annulé une loi de réforme de la procédure pénale suite au recours en annulation introduit par la LDH et la Liga voor Mensenrechten. Elle a, de ce fait, réaffirmé l'importance du rôle des juges d'instruction dans le cadre de l'enquête pénale et le caractère incontournable du secret professionnel des avocat·e·s et médecins, d'autre part.



Jaunes de colère : le droit de manifester pacifiquement n'a pas de couleur

Samedi 8 décembre, près de la moitié des personnes venues manifester à Bruxelles dans le cadre de la mobilisation des « Gilets Jaunes » ont été privées de leur liberté. Il convient de rappeler que le droit de manifester pacifiquement est un droit fondamental, inhérent à toute société démocratique.



Communiqués de presse

2018

Communiqués de presse diffusés en 2018

Janvier

2/01 : *Les points sur les « i » ? Vraiment ?*
Réponse d'Alexis Deswaef au message du Premier ministre « Le sens de la nuance et des responsabilités » sur le rapatriement forcé de soudanais.

15/01 : *Secret professionnel : plus que jamais le silence a du sens !* Sur le recours en annulation de l'article de loi imposant aux Institutions de sécurité sociale (CPAS, mutualités, caisses d'allocations familiales, syndicats, Fedasil, etc.), une double obligation (passive et active) de lever le secret professionnel en cas de suspicion d'infraction terroriste.

18/01 : *Extension de la prison de Lantin 2 : il est possible de choisir une autre voie que l'impasse carcérale.*

21/01 : *Projet de loi sur les « visites domiciliaires » : un pas de plus dans la criminalisation des étrangers et des personnes qui les hébergent.*

Février

01/02 : *Un nouveau directeur pour la Ligue des droits de l'Homme.*

08/02 : *Monsieur le Premier ministre, les enfants n'ont pas leur place en centre fermé !*

09/02 : *Rapport du CGRA : la réaction du gouvernement ne suffit pas. La LDH et la Liga voor Mensenrechten demandent au Rapporteur spécial des Nations Unies de diligenter une enquête concernant de possibles cas de torture au Soudan.*

28/02 : *Le droit au logement toujours bloqué sous une épaisse couche de glace* critique l'ordonnance de police permettant l'arrestation des personnes sans-abri par temps de grand froid.

Mars

07/03 : *Appel à la protection par le gouvernement belge de Bahar Kimyongür, citoyen belge subissant des menaces contre sa personne par la Turquie.*

15/03 : *Aide médicale urgente en danger :*

Le Parlement s'apprête à voter une loi dangereuse faisant craindre que cette aide actuellement accordée aux patient·e·s les plus précarisé·e·s, soit réduite à peau de chagrin.

15/03 : *La société civile souhaite être entendue par la Commission d'évaluation de la politique de retour.*

20/03 : *Sur recours de la LDH, la Cour constitutionnelle rappelle que la lutte contre le terrorisme ne peut justifier la limitation de la liberté d'expression*, suite à l'arrêt de la Cour constitutionnelle donnant raison à la LDH qui avait déposé, en février 2017, un recours contre la modification de l'article 140 bis du Code pénal.

20/03 : *Onze organisations ont introduit un recours auprès de la Cour constitutionnelle contre la loi sur les reconnaissances frauduleuses* permettant à l'officier de l'état civil d'une commune de refuser d'acter la reconnaissance de la filiation d'un enfant si il ou elle estime que la reconnaissance est frauduleuse et a pour but uniquement d'obtenir un séjour légal.

29/03 : *Don't let humanity fly away... Hold it tight!* La LDH soutient l'action pacifique d'ampleur nationale de ce collectif citoyen face au manque d'humanité dont le gouvernement fait preuve dans sa politique migratoire.

29/03 : *Rapport 2017 > 2018 de la Ligue des droits de l'Homme : La démocratie belge en travaux.*

Avril

11/04 : *Recours constitutionnel contre une loi anti-squat scélérate*, qui inscrit au code pénal l'occupation d'immeubles sans titre ni droit, une mesure disproportionnée et contraire au droit au logement.

12/04 : *Faut-il interdire le parti Islam ?*
Position de la LDH suite aux propositions discriminantes ou antidémocratiques de certains mouvements extrémistes (en particulier le parti I.S.L.A.M.) et analyse de l'opportunité d'interdire les mouvements non démocratiques.

23/04 : *Le secret professionnel en danger.*

La levée du secret professionnel dans le cadre des « concertations de cas » ouvre une brèche importante pour le secret professionnel et qui laisse de nombreuses questions en suspens. Un rapport a été réalisé en vue d'aider les professionnels à se poser les bonnes questions.

25/04 : *La LDH et la CNAPD demandent aux douanes de refuser la sortie du territoire des armes destinées à l'Arabie saoudite.* Ces armes figuraient dans la liste des licences d'exportations que le Ministre-Président wallon a octroyées en octobre 2017 et qui font l'objet d'une procédure en suspension et en annulation auprès du Conseil d'État menée par la CNAPD et la LDH.

Mai

03/05 : *Éviter le passage en force technocratique des compteurs communicants.* Embrayant le pas aux Régions wallonne et flamande, la Région bruxelloise débattait bientôt de l'adoption d'un encadrement légal des compteurs électriques communicants. Or, le dispositif – qui serait imposé au consommateur·trice – a de quoi inquiéter.

24/05 : *Décès de Mawda : l'État doit prendre ses responsabilités et mener des enquêtes circonstanciées*

26/05 : *Olivia Venet est la nouvelle Présidente de la Ligue des droits de l'Homme.*

29/05 : *La LDH condamne l'acte lâche qui a abouti à la mort de 3 personnes à Liège.*

30/05 : *Est-ce qu'un être humain est encore un être humain ?* Carte blanche conjointe LDH-Liga rédigée à l'occasion des funérailles de la petite Mawda.

Juin

18/06 : *Appel au gouvernement fédéral : les enfants n'ont pas leur place en centre fermé.*

20/06 : *Enfermement d'enfants en centres fermés, arrestation de journalistes : la Belgique joue dangereusement avec les droits fondamentaux.*

21/06 : *Vente d'armes : marre d'être complices de criminels.* Il faut que le Parlement wallon retrouve son pouvoir sur des matières aussi cruciales que celles de la vente d'armes. C'est une question de volonté de nos

parlementaires de s'engager à améliorer et faire respecter la loi.

28/06 : *Suite aux révélations du magazine Apache sur la partialité du rapport du CGRA sur les Soudanais renvoyés vers Khartoum, la LDH et la Liga exigent une enquête indépendante.*

Juillet

02/07 : *La Belgique doit sortir l'IVG de son Code pénal.*

05/07 : *La cour constitutionnelle a tranché : le service communautaire violait la répartition des compétences.* Le service communautaire est jugé anticonstitutionnel car il viole la répartition des compétences entre les différents niveaux de pouvoir.

12/07 : *Il n'y a pas d'enfermement humain pour des enfants.*

Août

22/08 : *On n'enferme pas un enfant. Point.* Quinze associations et Avocats.be devant le Conseil d'État pour dénoncer l'enfermement des familles avec enfants.

Septembre

12/09 : *Un recours contre des lois liberticides et contraires à la Constitution.* Recours pour faire annuler une série d'articles dans les lois dites « lois Mammouth » qui réforment en profondeur la loi belge des étrangers, dont la procédure d'asile, en en modifiant plus de septante articles..

17/09 : *Violences policières à Saint-Gilles : la LDH demande une évaluation rapide et indépendante du dispositif UNEUS,* ceci d'autant plus que UNEUS est cité en exemple de police de proximité par les autorités et pourrait être répliqué dans d'autres communes.

20/09 : *Premier acte du Parlement lors de cette rentrée : la justice devient plus chère !* La Plateforme Justice Pour Tous déplore cette augmentation générale des droits de greffe qui porte atteinte à l'accessibilité de la justice.

21/09 : *Rassemblement devant le centre fermé 127bis : Semira Adamu, 20 ans de résistance.* Initiative organisée dans le cadre du 20^{ème} anniversaire de la mort de

Semira Adamu, jeune Nigériane de 20 ans étouffée par des gendarmes belges lors de sa sixième tentative d'expulsion.

Octobre

09/10 : *Suicide d'un jeune Erythréen détenu au Centre fermé de Vottem.*

19/10 : *La Belgique méprise les décisions de deux comités des Nations Unies, quand le pouvoir judiciaire n'arrête plus le pouvoir exécutif...* Après avoir ignoré la décision du Comité des droits de l'enfant qui imposait de libérer une famille des Unités familiales fermées, un homme est expulsé de son domicile au mépris d'une décision du Comité des droits économiques, sociaux et culturels.

22/10 : *Ventes d'armes à l'Arabie saoudite : une décision immorale et irresponsable du gouvernement wallon.* Après l'assassinat brutal de Jamal Khashoggi, la Région wallonne se limite à « examiner les futures demandes de licences d'armes avec la plus grande circonspection » et privilégie une concertation européenne à la suspension unilatérale des ventes d'armes à l'Arabie saoudite.

Novembre

15/11 : *Droit de filmer l'action policière : la Justice appelée au secours des droits fondamentaux.* Pour avoir filmé l'arrestation de migrants dans une gare, Diego Dumont subit des coups et violences injustifiés et des propos discriminatoires de la part des policiers. La LDH rappelle qu'il n'existe aucune interdiction générale de photographier ou filmer les actions de la police.

21/11 : *« Déclaration des primo-arrivants » : une intégration obligée, mais à quoi ?* Le législateur veut soumettre ces personnes à des conditions d'adhésion à des « normes et valeurs fondamentales » de notre société, sous peine d'irrecevabilité de leur demande de séjour. Elles devront ensuite se plier à des procédures de contrôle qui permettent de vérifier leurs « efforts d'intégration ».

29/11 : *Le plan de « vivre ensemble » de Zuhair Demir, une drôle de conception de l'antiracisme.* Le plan d'action national contre le racisme que la Belgique s'est engagée à mettre en œuvre en 2001 n'existe toujours pas en 2018. La coalition

pour un plan national contre le racisme s'inquiète de l'anti-racisme vu par la secrétaire d'État à l'Égalité des chances.

Décembre

04/12 : *Sept organisations attaquent l'État belge sur la limite d'accès à l'Office des Étrangers.*

07/12 : *Juge d'instruction vs Gouvernement : une nouvelle victoire pour la Justice.* Par son annulation partielle de la loi encadrant les méthodes particulières de recherche, la Cour constitutionnelle réaffirme l'importance du rôle des juges d'instruction dans le cadre de l'enquête pénale, d'une part, le caractère incontournable du secret professionnel des avocat·e·s et médecins, d'autre part.

10/12 : *La Ligue des droits de l'Homme devient la Ligue des Droits Humains - L'asbl Aquarelle remporte le Prix Régine Orfinger-Karlin.*

11/12 : *Recours contre la modification du Code consulaire : pour un droit à l'assistance consulaire accessible à toutes et tous.* La loi modifiant le Code consulaire, qui organise entre autres l'assistance que l'État belge fournit à ses citoyen·ne·s lorsqu'ils ou elles sont sous la juridiction d'un État étranger, est hautement critiquable car elle introduit des discriminations à l'égard de plusieurs groupes d'individus.

12/12 : *Jaunes de colère : le droit de manifester pacifiquement n'a pas de couleur.* Suite à l'arrestation massive de manifestant·e·s le 8 décembre dans le cadre de la mobilisation des « Gilets Jaunes », la LDH rappelle les principes fondamentaux qui s'appliquent dans le cas de manifestations pacifiques.

14/12 : *Une quarantaine d'organisations se rassemblent contre l'extrême-droite.* La Ligue des Droits Humains signe et relaye leur appel.

19/12 : *Le droit de filmer l'action policière n'est pas un trouble à l'ordre public.* La LDH demande au Ministre de l'Intérieur de rappeler aux forces de l'ordre qu'elles ne peuvent interdire aux personnes de les filmer pendant leurs interventions.

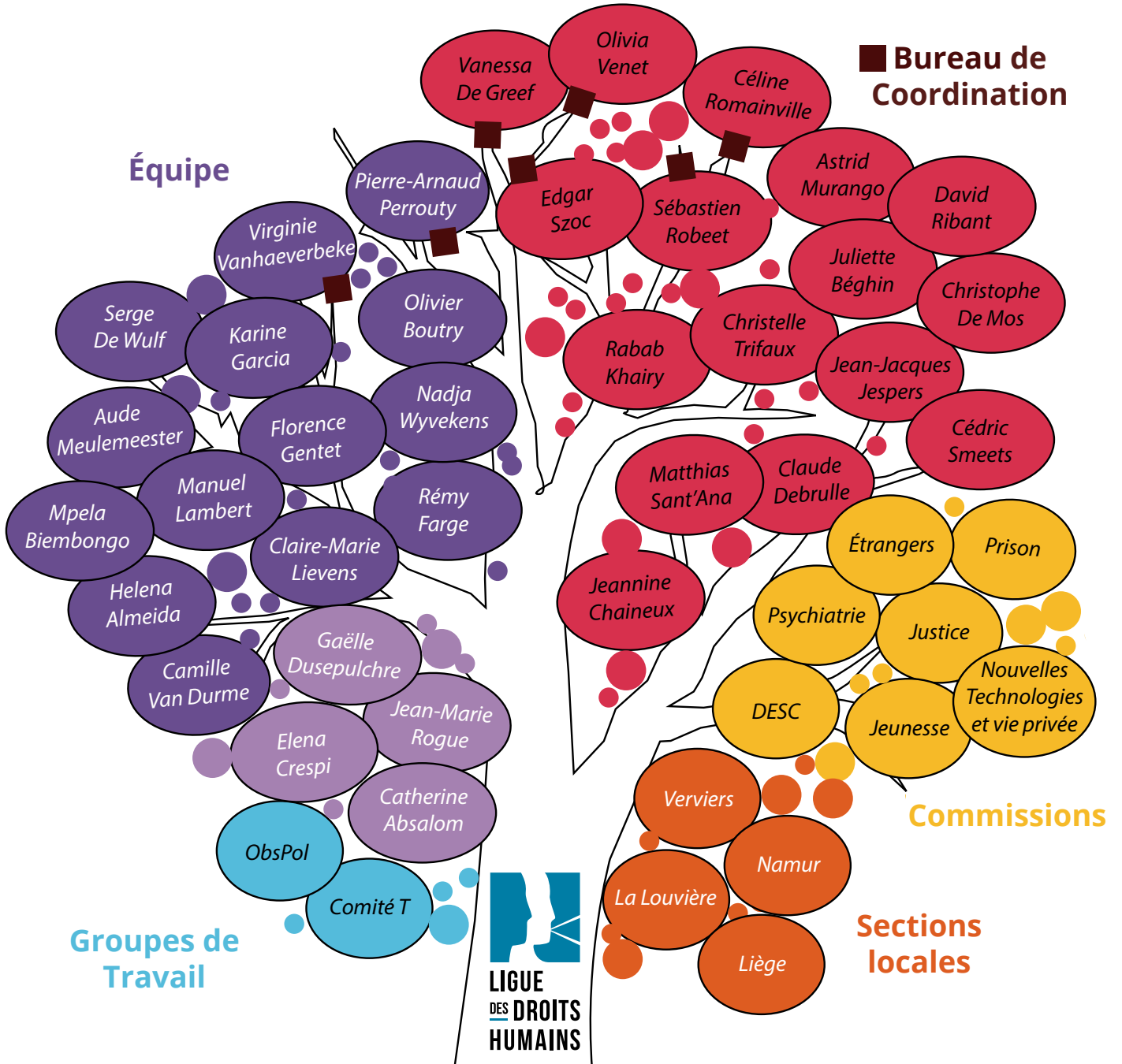
20/12 : *Le Conseil d'État confirme qu'il est illégal de limiter le nombre de demandes d'asile.*

Organigramme

Conseil d'Administration

Bureau de Coordination

Équipe



Groupes de Travail

Commissions

Sections locales

REMERCIEMENTS

La Ligue des Droits Humains ne pourrait pas fonctionner sans :

- Les nombreux·ses bénévoles du CA, des commissions, sections et tou·te·s les autres qui s'impliquent quotidiennement dans ses activités,
- Les avocat·e·s qui composent son « pool d'avocat·e·s »,
- Ses généreux·ses membres et donateur·trice·s,
- Ses partenaires financiers.

Pour l'année 2018 les principaux partenaires financiers sont :

- La Fédération Wallonie-Bruxelles
- La Commission Communautaire Française (COCOF)
- Actiris
- Le Fonds 4S
- Le Fonds Maribel Social
- La Loterie nationale
- La Fondation « Un monde par tous »
- L'Open Society Institute for Europe
- La province du Brabant Wallon
- La ville de Wavre
- Les communes d'Incourt, Welkenraedt et Woluwé-Saint-Pierre



La Ligue des Droits Humains adhère au Code éthique de l'AERF.

Vous avez un droit à l'information. Ceci implique que les donateurs, collaborateurs et employés sont informés au moins annuellement de l'utilisation des fonds récoltés.

Les rapports d'activités et les bilans financiers de la LDH sont consultables sur www.liguedh.be.



La LDH en 2018

11 VICTOIRES JUDICIAIRES

contre des décisions des autorités publiques qui violaient des droits fondamentaux

→ Par exemple :

- suspension des ventes d'armes à l'Arabie Saoudite
- annulation du ticket modérateur pour l'aide juridique
- annulation du service communautaire pour les chômeurs



LA LIGUE A CHANGÉ DE NOM !

pour mieux prendre en compte les dimensions de genre



40

FORMATIONS ET ANIMATIONS



DE TRÈS NOMBREUSES INTERVENTIONS

dans des débats, ateliers, rencontres mais aussi dans les médias (dont 45 communiqués de presse)



DES PRISES DE POSITION ET DES PUBLICATIONS

sur des sujets de société comme l'enfermement des enfants migrants, les violences policières, la défense du secret professionnel, etc.



SOUTENEZ LA LDH :

- ➔ Devenez membre en versant une cotisation annuelle de 25 euros ou 12,50 euros (étudiant·e·s, sans emploi, retraité·e·s...).
- ➔ Faites un don en effectuant un versement avec la mention « don ».

Les dons à partir de 40 euros sont déductibles fiscalement

Compte : **BE99 0000 0001 8285** ; BIC : **BPOTBEB**
www.liguedh.be

Ligue des Droits Humains asbl

Rue du Boulet, 22 - 1000 Bruxelles
Tél.: 02/209 62 80 - Fax: 02/209 63 80
ldh@liguedh.be



Ligue des Droits Humains
[@liguedhbe](https://www.facebook.com/liguedhbe)



[@liguedh_be](https://twitter.com/liguedh_be)
[#ldh](https://twitter.com/ldh)
[#donnonsdelavoix](https://twitter.com/donnonsdelavoix)

www.liguedh.be



**LIGUE
DES DROITS
HUMAINS**